

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 20 septembre 2006 à Lachenaie, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents:

Beaulieu, Céline	Lachapelle, Thérèse
Blais, Maurice	Langevin, Nicole
Ducharme, Marcel	Legault, Carol
Foisy, Jean-François	Maziade, Pierre-Jean
Gagné, Doris	Sabourin, Nicole
Ouellet, Yvan	Thiffault, Daniel

Étaient absents:

Parkinson, Merle

Personnes ressources:

Piché, Claude

Secrétaire-rédactrice:

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Daniel Thiffault et appuyée par monsieur Marcel Ducharme, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006-06-21
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 information générale
 - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Répartition budgétaire 2006-2007 pour le Comité régional de développement du personnel d'encadrement et les établissements
7. Conditions de travail : employé(e)s non-syndicables et employé(e)s syndicables non syndiqués
8. Adoption du rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence
9. Adoption du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2005-2006
10. Adoption de la procédure de désignation et de nomination par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région de Lanaudière
11. Divers
 - 11.1 Recommandation pour la nomination de la directrice adjointe à la Direction des opérations réseau
12. Documents déposés
13. Date de la prochaine rencontre
14. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-045

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2006-06-21

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2006 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-046

Suivis du procès-verbal

- Les fiches de reddition de comptes ont été intégrées au rapport annuel de gestion de l'Agence;
- Une copie de l'entente de gestion et d'imputabilité entre l'Agence et les établissements a été déposée aux membres du conseil d'administration;
- Le comité de vigilance et de la qualité de l'Agence se réunira au début octobre 2006;
- L'information concernant la démission de madame Thérèse Joly a été transmise au ministre pour suivi à l'automne.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 **Information générale**

Le président-directeur général informe les membres du jugement rendu concernant la procédure entamée contre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. Le juge arrive à la conclusion que tant le Ministre que le DSP ont accompli et continuent d'accomplir leurs responsabilités qui leur sont confiées en matière de santé publique. De plus, le Tribunal arrive à la conclusion qu'en l'absence de menace à la santé, il n'existe, en l'espèce, aucun devoir légal pour le DSP de procéder à des analyses de risques à la santé.

Monsieur Foisy souligne le départ de madame Marcelle Chartrand qui a quitté l'Agence pour retourner au sein de l'organisation du CRDI La Myriade et tient à remercier madame Chartrand de ses précieux services.

Lors de la prochaine séance régulière du conseil d'administration, monsieur Foisy espère pouvoir faire état des travaux entourant la mise en place de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée.

Le député d'Argenteuil et responsable de la région de Lanaudière, monsieur David Whissell, a annoncé des investissements pour l'acquisition d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. Ainsi le CSSS du Sud de Lanaudière recevra 545 000 \$ et le CSSS du Nord de Lanaudière 1 855 000 \$.

Les taux d'infections nosocomiales sont à la baisse dans l'ensemble du Québec et particulièrement dans notre région où les plans de contrôle donnent des résultats très encourageants.

Les victimes des événements tragiques survenus récemment au Collège Dawson qui résident sur le territoire de Lanaudière pourront profiter de services psychosociaux des CSSS, si tel est leur désir. En effet, l'Agence a transmis aux CSSS une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux à ce sujet.

La présentation des activités de l'Agence devant la Commission des affaires sociales est reportée au 25 octobre 2006. Le président-directeur général rappelle que de façon cyclique, l'Agence doit rendre compte de l'évolution des soins de santé sur son territoire. Les années 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 feront l'objet de cette présentation publique à la Commission.

Les travaux de mise en place d'unités de médecine familiale sur le territoire vont bon train. Le réseau travaille étroitement avec le Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de l'Université de Montréal pour implanter une unité dans chaque territoire de CSSS. Le projet pour le Nord devrait voir le jour en 2007 et celui pour le Sud en 2008.

Le réseau lanaudois se distinguera lors du Congrès de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, le 28 septembre prochain. La région présentera en atelier son projet régional de consolidation des ressources informationnelles. Cette mise en commun des infrastructures informationnelles et une première au Québec.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Les membres du conseil d'administration ont reçu les commentaires des représentants.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Aucune intervention.

6. RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2006-2007 POUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) de répartir 85 % du montant annuel versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation des cadres, soit 299 758 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) de réserver 15 % du montant annuel versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation des cadres, soit 52 899 \$ au CRDPE à la condition de retourner aux établissements les sommes non utilisées, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE RÉPARTIR 85 % du montant alloué (352 657 \$) par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soit 299 758 \$ entre les établissements, au prorata du nombre de cadres;

DE RÉSERVER 15 % du montant alloué (352 657 \$) par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soit 52 899 \$ au Comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE);

DE RÉPARTIR les fonds non utilisés par le Comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) à la fin de l'année financière entre les établissements, au prorata du nombre de cadres.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-047

7. CONDITIONS DE TRAVAIL : EMPLOYÉS NON SYNDICABLES ET EMPLOYÉS SYNDICABLES NON SYNDIQUÉS DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions concernant les conditions de travail des employés non syndiqués et des employés syndiqués non syndiqués;

CONSIDÉRANT que ces conditions de travail doivent s'appliquer dans notre organisation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER les modifications du répertoire des conditions de travail des employés non syndiqués et des employés syndiqués non syndiqués tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-048

8. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005-2006 DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux de présenter un rapport annuel de gestion de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière avec les modifications déposées séance tenante;

DE TRANSMETTRE au ministre le rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière dans les meilleurs délais.

DE FAIRE UNE PRÉSENTATION du rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Agence lors d'une prochaine séance publique du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-049

9. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES 2005-2006

CONSIDÉRANT l'article 76.12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui précise que chaque agence doit transmettre au ministre, une fois par année, un rapport faisant état de l'ensemble des rapports des établissements et du bilan des activités du commissaire régional à la qualité des services;

CONSIDÉRANT que le présent rapport présente une synthèse de l'ensemble des plaintes adressées et traitées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2005-2006.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-050

10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION ET DE NOMINATION PAR L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions des articles-129, 130 et 133 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, des élections et des désignations auront lieu à l'automne 2006 pour les conseils d'administration des établissements publics;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, l'Agence doit adopter une *Procédure de désignation et de nomination par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région de Lanaudière*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ABROGER la Procédure de désignation et de nomination de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région de Lanaudière, adoptée le 12 juin 2002;

D'ADOPTER la *Procédure de désignation et de nomination par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région de Lanaudière*

conformément au document déposé en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE FORMER un comité de travail du conseil d'administration, lequel sera composé comme suit :

- le président-directeur général;
- trois autres membres du conseil d'administration nommés par résolution;
- une personne de la permanence agit comme secrétaire du comité.

DE NOMMER monsieur Carol Legault, monsieur Yvan Ouellet et madame Thérèse Lachapelle à titre de membres du comité de travail du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-051

11. DIVERS

11.1 RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION DE LA DIRECTRICE ADJOINTE À LA DIRECTION DES OPÉRATIONS RÉSEAU

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant suite à la démission de madame Marcelle Chartrand;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage du poste et que toutes les étapes ont été franchies dans le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la qualité des références obtenues au sujet de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ACCEPTER la recommandation unanime du comité de sélection à l'effet de nommer madame Suzie Gagnon au poste de directrice adjointe à la Direction des opérations réseau.

RÉSOLUTION NO ASSSL 2006-052

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

- communiqués
- copie de l'entente de gestion et d'imputabilité entre l'Agence et les établissements

13. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 8 novembre 2006.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h00.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire